

**EMANDE DE MODIFICATION
DES CONDITIONS PARTICULIERES
DU CONTRAT D'ASSISTANCE "INJAD ACHAMIL" N°**

Date de la présente demande : Objet de la présente demande : Ajout Suppression

Matricule : (Réservé à la banque)

Je soussigné(e)

Nom du Souscripteur / Assuré Prénom :

Sexe : _____

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf (ve)

Date de naissance: _____

Adresse : Ville : Pays :

Profession :

Tél. Gsm Adresse e-mail : @

N° DU COMPTE BANCAIRE AU MAROC : _____

Vous prie de bien vouloir prendre en considération la (les) modification(s) que j'apporte par la présente aux Conditions Particulières du contrat sus-référencé.

AUTRES BENEFICIAIRES DU CONTRAT

CONJOINT DE L'ASSURE

NOM (nom de jeune fille pour l'épouse) Prénom Date de naissance

ENFANTS

Nom	Prénom	Date de naissance
Enfant.....	_____
Enfant.....	_____
Enfant.....	_____
Enfant.....	_____

AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE RESIDANT DANS LE MEME PAYS QUE L'ASSURE À L'ETRANGER DEPUIS PLUS DE 90 JOURS.

Nom et prénom	Qualité/lien de parenté	Date de naissance	Date d'arrivée à l'étranger
.....	_____	_____
.....	_____	_____
.....	_____	_____

Protection des données personnelles (Loi n° 09-08) : Les données personnelles demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution de l'ensemble des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés. La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation est nécessaire pour permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions légales. Par ailleurs, la communication des informations de l'assuré/souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir les dites informations. L'assureur garantit le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de sorte que leur accès soit impossible à des tiers non autorisés. L'assureur s'assure que les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection de ces données et s'y tiennent. **Les données à caractère personnel peuvent à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition auprès du Responsable du Département Production de Maroc Assistance Internationale, Mail : RC.prod@mai.cpm.ma, Tél : 00 212 522 54 30 30, Fax : 00 212 522 20 46 70.** De manière expresse, l'assuré/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospections commerciales en vue de proposer d'autres services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales.

Je reconnais avoir pris connaissance que le Contrat "INJAD ACHAMIL " est nul et sans effet pour les personnes âgées de 65 ans et plus à la date de souscription dudit contrat à l'exception du cas des ascendants directs au premier degré du souscripteur assuré et/ou de son conjoint bénéficiaire, âgés de plus de 65 ans et de moins de 70 ans à la date de souscription.

Je déclare avoir eu connaissance des Conditions Générales et de tarification du contrat "INJAD ACHAMIL", et je prends l'engagement de m'y conformer et d'accepter l'ensemble des dispositions qui y sont définies.

Je reconnais et consens que ma souscription ne sera effective qu'après son acceptation par la compagnie d'assurances M.A.I., et paiement de la prime correspondante.

Je déclare avoir été informé que :

- ✓ le présent contrat prend effet le lendemain à midi de la date de paiement de la prime par débit du compte sus-désigné jusqu'au 31 décembre de l'année de la 1^{ère} souscription, et qu'il est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.
- ✓ les garanties prévues en cas de maladie n'interviendront qu'après 90 jours dudit prélèvement.
- ✓ le renouvellement s'effectue par débit du compte sus-désigné.

Je certifie l'exactitude et la sincérité des inscriptions ci-dessus devant servir de base à la souscription au contrat "INJAD ACHAMIL".

Fait à le

Signature du Souscripteur/Assuré